



Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 20

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 20

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 11/10/2023

Date d'affichage : 23/10/2023

Certifié exécutoire par réception en

Sous-Préfecture de Limoux le:

3 0 OCT. 2023

L'an **deux mil vingt trois, le dix huit octobre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, Mme Christine BINDER, M. Mohammed EL HABCHI, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD, Mme Janine CASTEL.

Étaient absents excusés : Mme Viviane PROVENZANO, M. Jacques SIMON, M. Kees WIELENGA, Mme Martine DAFFOS, Mme Nathalie REBELLE, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents non excusés : M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Thierry CAUSSE, M. Sébastien AMOUROUX.

Procurations : Mme Viviane PROVENZANO en faveur de Mme Sophie BOUTTIER, M. Kees WIELENGA en faveur de Mme Ineke FLOODGATE, Mme Nathalie REBELLE en faveur de M. Mohammed EL HABCHI.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2023-122**

Domaine : 4.4 - Autres catégories de personnels

OBJET : Opération « Cœur de village » 2024 - Accompagnement des publics sur le chantier d'insertion. Approbation de l'opération et demande de subvention.

Depuis 27 ans, la Commune mène une opération chantier-insertion qui s'intègre dans le dispositif du plan départemental de lutte contre l'exclusion dénommée "Cœur de Village".

Les chantiers sont menés sur des projets d'aménagement, d'amélioration et de réhabilitation d'espaces qui font partie du domaine de la Commune ou qui accueillent du public et apportent une plus-value environnementale.

L'opération vise à valoriser les personnes au travers de l'apprentissage de technique du BTP, de manière à les faire évoluer vers la définition d'un projet professionnel durable en direction de l'embauche en entreprise, de la formation qualifiante et concomitamment de les faire bénéficier d'un accompagnement social adapté et individualisé afin de résoudre des problématiques sociales (santé – logement – mobilité – addiction - ...) avec un objectif de réaliser 60 % de sorties dynamiques.

Le public visé sont les bénéficiaires des minimas sociaux (RSA – ASS) et les jeunes de moins de 25 ans. L'effectif du chantier est recruté sous la forme de 9 Contrats de Travail à Durée Déterminée d'Insertion (CCDI).

Afin d'accompagner les publics tout au long du chantier et de les conduire vers les objectifs sus énoncés, il a été fait appel à un prestataire extérieur ayant pour mission de fournir :

- Un encadrement technique sur la base de 0.55 poste équivalent temps complet.
- Un encadrement social assurant le suivi social et professionnel sur la base de 0.50 poste équivalent temps complet.
- Une formation complémentaire de 184 heures avec deux axes :
 - Axe 1 : consolider le savoir-faire professionnel (104 heures) second-œuvre.
 - Axe 2 : préparation à intégrer le marché du travail (80 heures).

Le prestataire est chargé du suivi administratif, du moyen de transport et de la fourniture de petit matériel spécifique. Le plan de financement prévisionnel de l'action Accompagnement des publics sur le chantier s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
ACHATS	35 000	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE- PDI	94 856
CHARGES RETENUES	73 660	ETAT DIRECTE	162 372
SALAIRES ET CHARGES	162 000	COMMUNE	13 432
TOTAL	270 660		270 660

A cet effet, M. Le Président demande au Conseil Municipal :

1. D'approuver la réalisation de cette opération sur l'année 2024 selon les modalités susvisées.
2. D'approuver le plan de financement prévisionnel et de l'autoriser à solliciter les subventions et participations auprès de l'Etat (DIRECCTE), et CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE.
3. D'imputer les dépenses et les recettes au Budget Primitif 2024 de la Commune.
4. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération, notamment les conventions avec l'ETAT, et le CONSEIL DEPARTEMENTAL, l'UNION EUROPEENNE et les contrats CDDI

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 20 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,

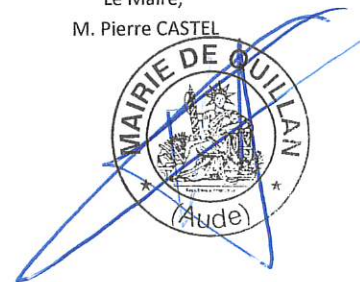
Mme Nadia PARACHINI



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

M. Pierre CASTEL



2023-122

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-10-30T14-35-19.00 (MI248527987)

Identifiant unique de l'acte : 011-200059418-20231030-2023-122-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Opération "Coeur de village" 2024, accompagnement des publics sur le chantier d'insertion: Approbation de l'opération et demande de subvention.

Date de décision : Oct 30, 2023 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.4. Autres categories de personnels

**Identifiant unique de l'acte
antérieur :**

Acte : [MA-DEL-2023-122.PDF](#)

Préparé

Date 30/10/23 à 14:35

Par JORDAN Edouard

Transmis

Date 30/10/23 à 14:35

Par JORDAN Edouard

Accusé de réception

Date 30/10/23 à 14:40